

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

POURQUOI ET COMMENT CHOISIR UN INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE ? AVEC L'ORIAS

Date de publication : 18/01/2022 - Banque/argent

"J'aimerais emprunter pour acheter un appartement, et je cherche quelqu'un pour me conseiller. Pouvez-vous me dire comment faire ?

Bonjour, ce que vous cherchez, c'est un courtier en prêt immobilier. Mais attention, prenez soin de bien le choisir ! Comme tout intermédiaire en assurance, banque et finance d'ailleurs !

Un intermédiaire en assurance, banque ou finance est un professionnel dont le métier est de vous conseiller dans la recherche d'un crédit. Par exemple, un crédit à la consommation, d'une assurance, comme une assurance auto, ou encore d'un produit financier. Selon les cas, l'intermédiaire peut simplement vous aider à trouver le produit ou service qui vous intéresse, ou bien effectuer des actions financières à votre place.

Dans les deux cas, veillez à choisir un professionnel qui exerce en toute légalité ! Pour cela, vérifiez s'il est bien immatriculé à l'ORIAS, l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en Assurance Banque et Finance, sur le site [orias.fr](https://www.orias.fr).

L'ORIAS récence tous les professionnels autorisés à exercer en France, ou dans un autre Etat européen pour les intermédiaires en assurance. Cette immatriculation ne vous garantit pas une qualité de conseil. En revanche elle peut vous rassurer.

En effet, un intermédiaire immatriculé détient une responsabilité civile professionnelle. Il possède aussi une caution bancaire dans certains cas. Son casier judiciaire est vierge. Et enfin, il a apporté les preuves de sa capacité à exercer, c'est-à-dire un diplôme de niveau licence et une durée d'expérience dans son secteur d'activité.

Un intermédiaire n'a pas le droit d'exercer contre rémunération sans être inscrit à l'ORIAS. Il doit impérativement mentionner cette immatriculation sur ses supports de communication.

Enfin, sachez que le registre de l'ORIAS est mis à jour en temps réel.

En résumé, l'ORIAS :

- vous aide à effectuer des actions financières à votre place,
- ne garantit pas une qualité de conseil,
- mais détient une responsabilité civile, possède une caution bancaire, un casier judiciaire vierge, un diplôme de niveau licence, une expérience,
- registre mis à jour en temps réel.

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/pourquoi-et-comment-choisir-un-intermediaire-en-assurance-banque-et-finance-avec-lorias>